

R15: Cela dépend du cas en question. Toutefois, il vaut la peine de noter que les missiles pour le lancement d'armes nucléaires peuvent être acquis avant la mise au point de ces armes mêmes.

Q16: Tous les articles énumérés dans l'Annexe peuvent-ils être vendus aux pays qui ont participé à la formulation des Lignes directrices?

R16: Nous ne prévoyons pas de transferts à ces pays que les Lignes directrices pourraient empêcher.

Q17: Quelles mesures, s'il en est, les gouvernements participants ont-ils adoptées pour assurer l'observation complète des Lignes directrices par les autres participants?

R17: Chaque gouvernement qui adhère aux Lignes directrices le fait volontairement et a annoncé publiquement sa politique de contrôle des exportations de matériel et de technologie applicables aux missiles.

Q18: Quelles mesures, s'il en est, les gouvernements participants ont-ils adoptées pour pénaliser les organismes ou les personnes qui violent les Lignes directrices?

R18: Chaque gouvernement qui adhère aux Lignes directrices est seul responsable de leur exécution dans son territoire.

Q19: Y a-t-il des pays en particulier que les sept pays signataires comptent recruter ou espèrent voir adhérer aux lignes directrices?

R19: Tous les pays sont invités à adhérer aux Lignes directrices.

Q20: Les Lignes directrices ne gêneront-elles pas la coopération au sein du NORAD et de l'OTAN?

R20: Non. L'application des Lignes directrices est assujettie aux obligations conventionnelles internationales du Canada.

Q22: Quelle coopération internationale les Lignes directrices permettent-elles dans les domaines des sciences et de l'activité spatiale?

R22: Les Lignes directrices ne sont pas conçues pour gêner les programmes ou les activités de coopération qui ne peuvent contribuer à la mise en place de systèmes de lancement d'armes nucléaires. Elles permettront à la coopération internationale de prendre de l'ampleur et de se diversifier, notamment en ce qui concerne:

- 1) la fourniture de services de lancement;